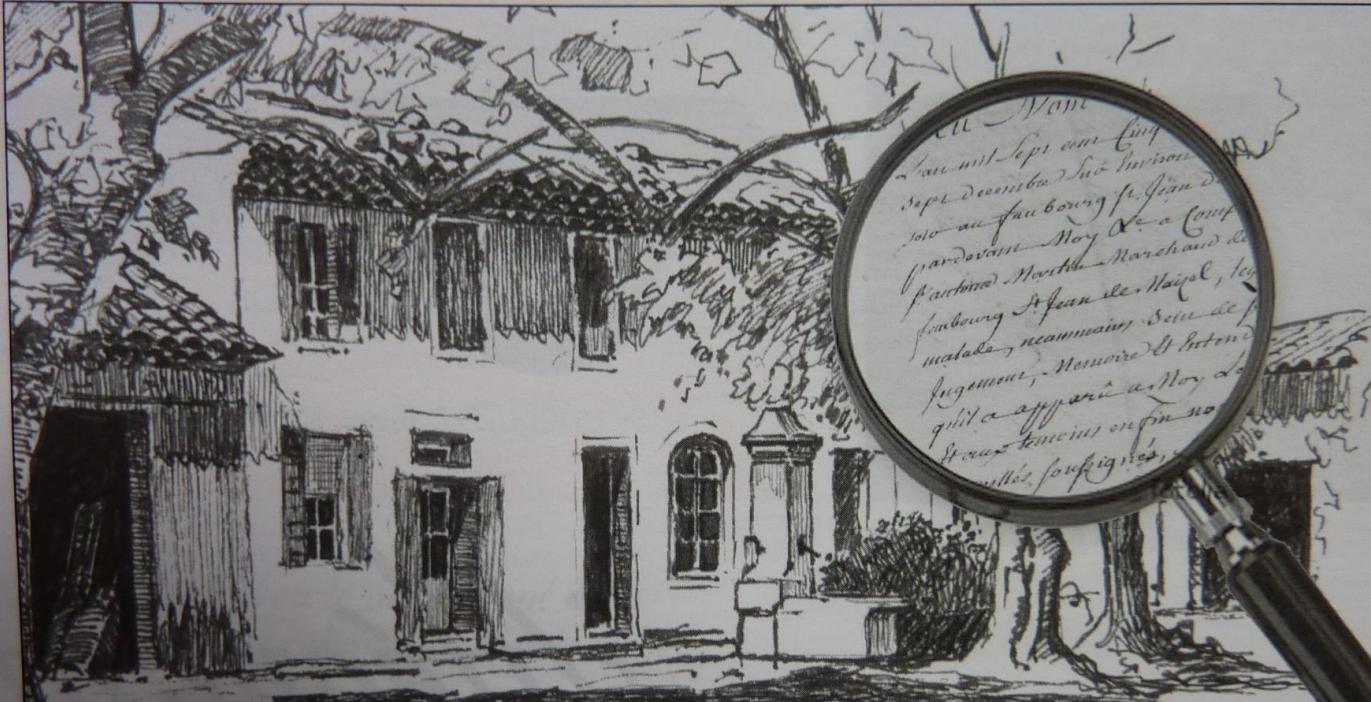


I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III **Le cadastre** - IV Les archives dép.



**Utilisation non commerciale autorisée sur
demande auprès de la délégation Haute-Vienne
de Maisons Paysannes de France**

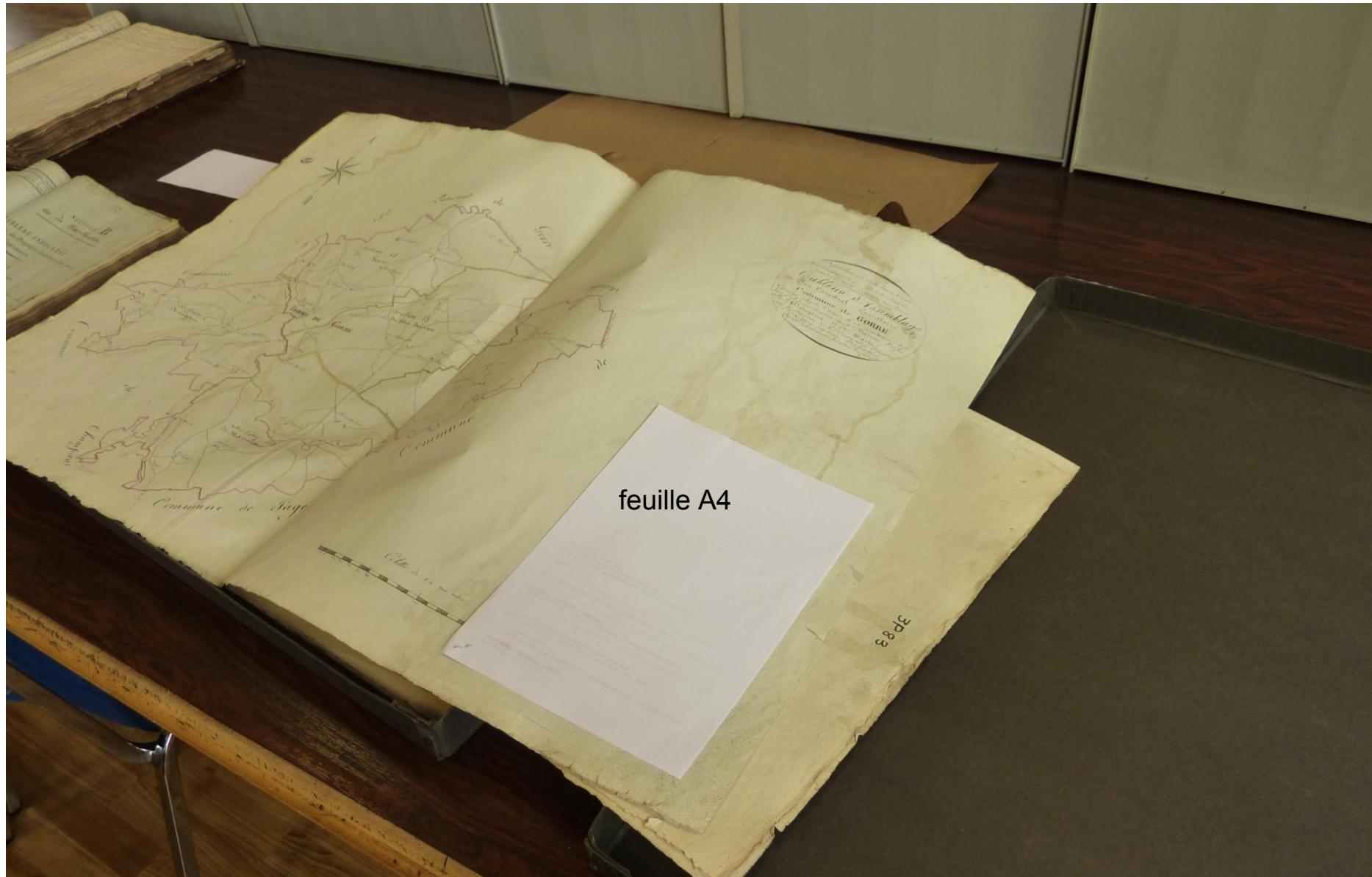
<http://cadastre.connaitre.org/>

3780 05/03/2013, 19:29
3 P 83 art. 1

Mme Denise BACCARA (286)
Lecteur

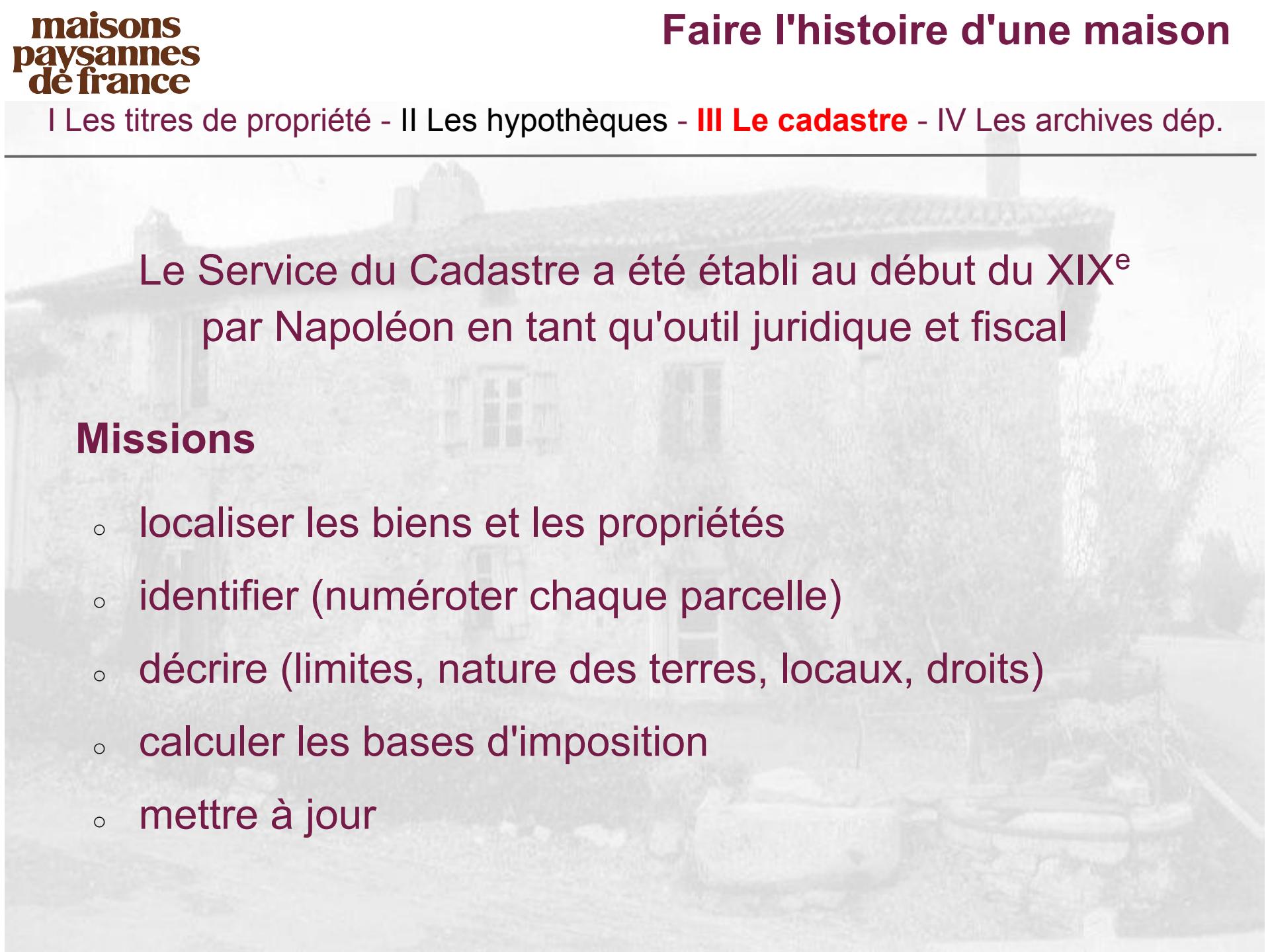
41

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III Le cadastre - IV Les archives dép.



Le cadastre

- **C'est « l'état civil » de la propriété**
(un outil à caractère fiscal ne constituant pas une preuve de propriété d'une parcelle)
- **C'est aussi le nom de l'administration** chargée d'établir, d'actualiser et de conserver les documents financiers dépendant de la Direction Générale des Impôts



Le Service du Cadastre a été établi au début du XIX^e par Napoléon en tant qu'outil juridique et fiscal

Missions

- localiser les biens et les propriétés
- identifier (numéroter chaque parcelle)
- décrire (limites, nature des terres, locaux, droits)
- calculer les bases d'imposition
- mettre à jour

Des
"ancêtres"
depuis le
Moyen-Age
(les "aveux").

Au XVIII^e,
"l'état des
fonds" de
Turgot
(purement
descriptif)



	De laubespars
10.	Une petite maison le long. couff. au bastiment jardin de mireille grange, escalier public Appart. avec place _____ gendre fabriq. dont allez regarder ce que les employés continuité une porche. G...-1. 16. Pièce
11.	Une portion de grange courge et jardin al. sur couff. au chemin public, l'aubain en chemise duz. du maître dans un troué douze pieds; un cochon Appartement à peu _____ Dmeuz. Bicéan es grange ouverte Continuité une porche. G...-13. 2...5. Pièce
12.	Une portion de grange court. en chemise, couff. al. sur public, l'aubain en jardin duz. du maître le domez. Dans un troué huit pieds, un cochon Appart. avec toit de pierre _____ De verlamond voûte en pierre A...-1.

Le cadastre

- Le cadastre ancien est appelé "napoléonien"
- Le cadastre actuel est aussi appelé "rénové ou "révisé"

Le cadastre

On le trouve :

- A la mairie du lieu concerné
- Au Centre des Impôts dont dépendent les biens immobiliers.
Pour Limoges : 30, rue Cruveilhier
- En ligne sur le site du ministère de l'Économie et des finances (599197 feuilles de plan pour rechercher, consulter et commander ces feuilles de plan : <http://www.cadastre.gouv.fr/>)
- Mieux encore : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil> (aller sur "Parcelles cadastrales")
- Dans la « série P » des Archives départementales (ancien cadastre) (plans en ligne sur les sites des Archives Départ.)

Le cadastre actuel

(en Haute-Vienne, rénovation de 1931 à 1975)

Le plan cadastral se compose de deux plans :

- le **plan** couvrant l'ensemble de la commune à l'échelle 1/10000
- des **feuilles** couvrant des sections à une échelle 1/500 - 1/2500

Les matrices cadastrales indiquent pour chaque propriétaire, son **adresse**, sa **date** et son **lieu de naissance**, le cas échéant le nom de son **conjoint**, la **liste des parcelles** lui appartenant sur la commune (numéros et adresses), la **description du bâti**, les principaux **éléments de calcul** de la taxe foncière et les éventuelles causes d'exonération.

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III **Le cadastre** - IV Les archives dép.

Le cadastre ancien dit napoléonien

établi entre 1805 et 1850

- **L'atlas cadastral (les plans)**
- **Les états de sections (des registres)**
- **Les matrices cadastrales (des registres)**

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III **Le cadastre** - IV Les archives dép.

Correspondance entre les deux cadastres

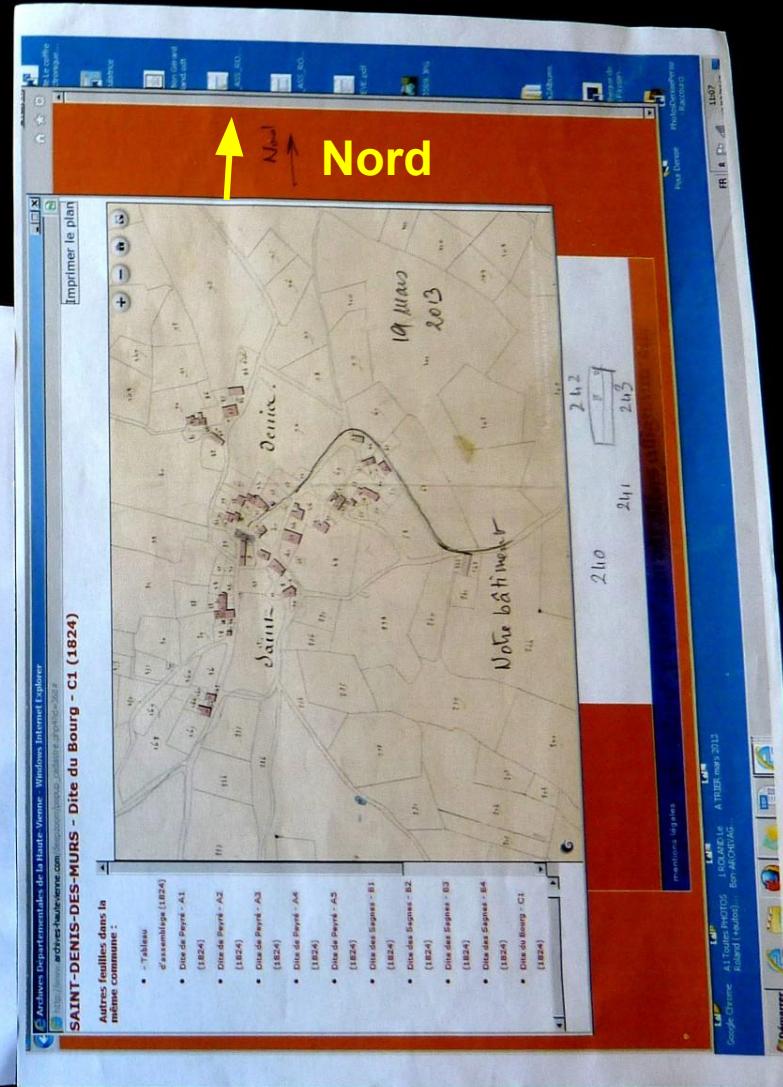
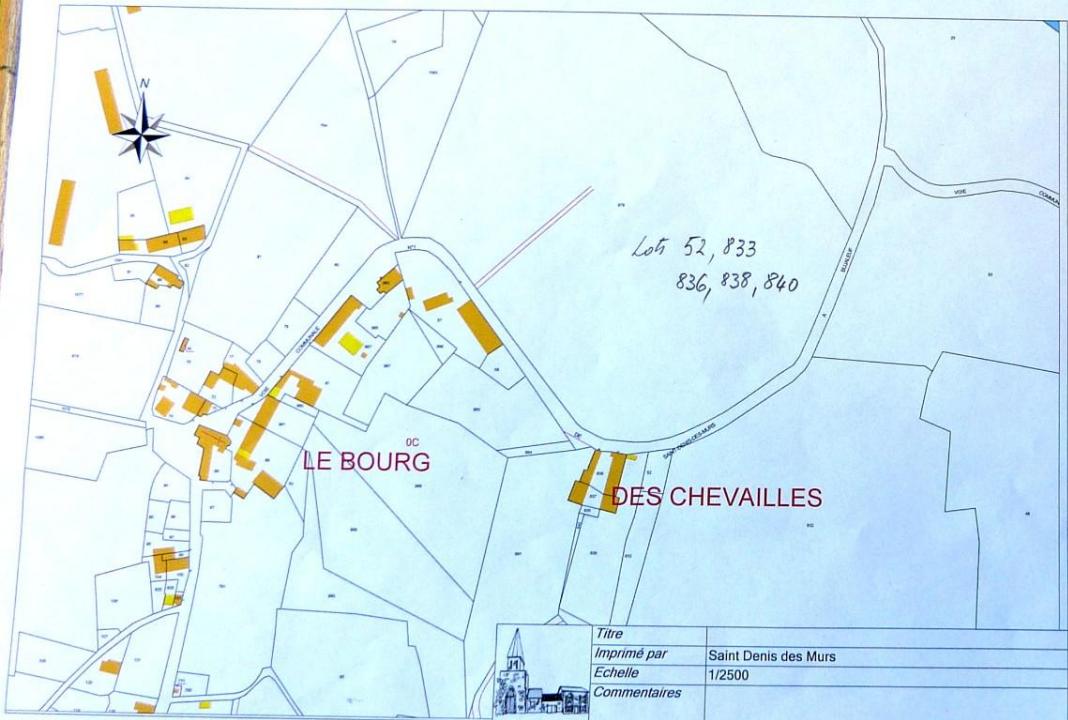
La numérotation des parcelles a changé !

**Il existe un tableau de correspondance
très difficile à exploiter**

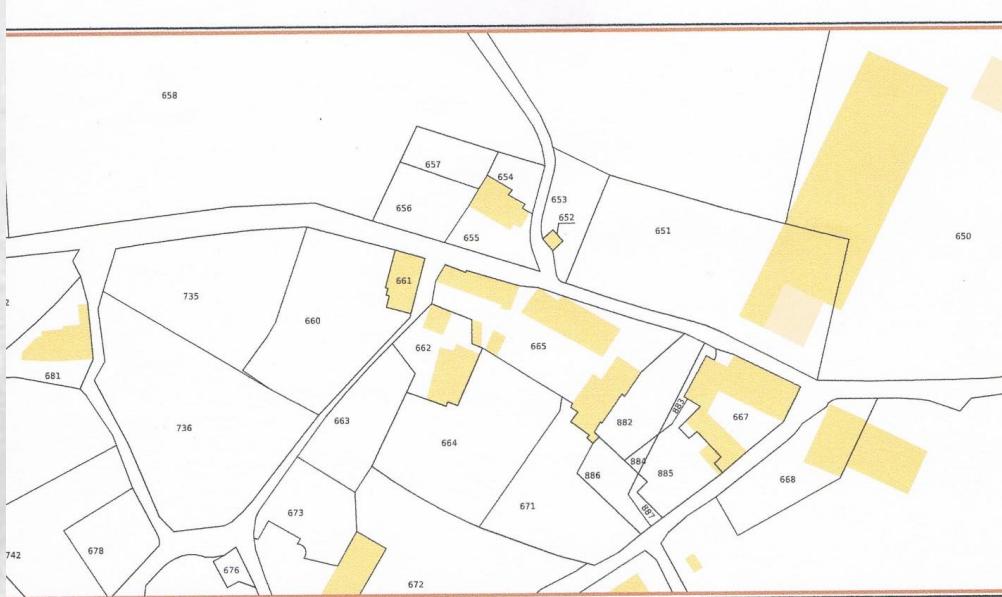
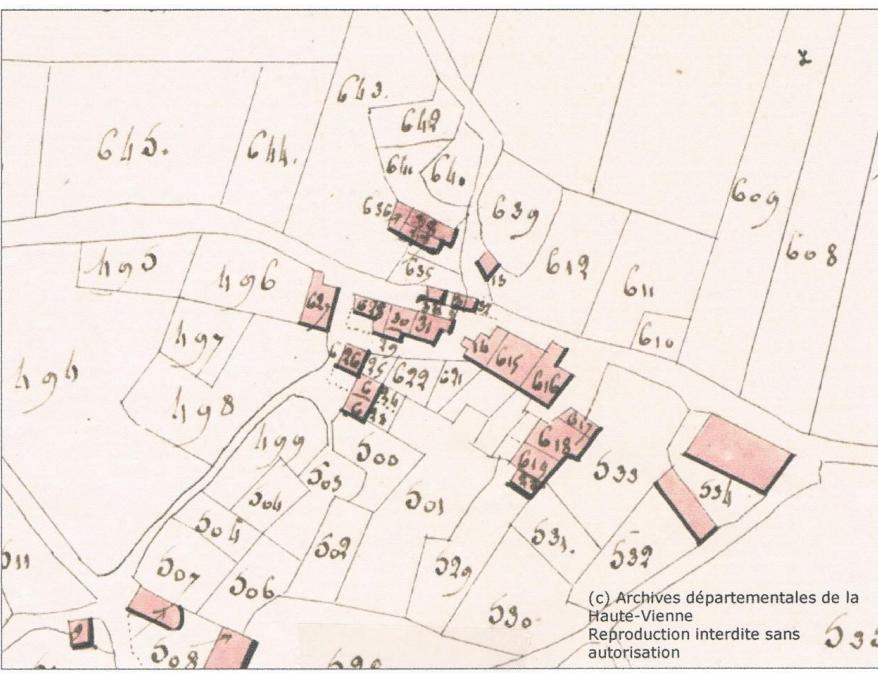
(mais le Service du Cadastre au Centre des Impôts
donne les correspondances).

On peut aussi comparer les deux plans
quand il n'y a que quelques parcelles.

Nord



Correspondance entre
les n° de parcelles des deux cadastres



CONTREIX

Cadastré 1824 et Cadastre actuel (tout ouvrage y compris)

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III **Le cadastre** - IV Les archives dép.

Correspondance entre les deux cadastres

Mais il vaut mieux utiliser le

"plan original de la révision du cadastre"

appelé aussi "**plan bleu**" : c'est un tirage du plan napoléonien sur lequel sont tracées les limites de nouvelles parcelles.

(disponible pour toutes les communes de la Haute-Vienne)

(photo manquante !)

Le cadastre ancien aux Archives départementales :
les répertoires pour la recherche



3 P



1^{er} volume
3Q
1 à 114
ENREGISTREMENT
ERGOGRIPE

2^{eme} volume
3Q
115 à 210
ENREGISTREMENT
ERGOGRIPE

3^{eme} volume
3Q
ENREGISTREMENT
ERGOGRIPE

4^{eme} volume
3Q
ENREGISTREMENT
ERGOGRIPE

5^{eme} volume
3Q
ENREGISTREMENT
ERGOGRIPE

6^{eme} volume
4Q
ENREGISTREMENT
ERGOGRIPE

*Comment utiliser le Cadastre :
document complémentaire.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DE LA HAUTE-VIENNE

COMMENT UTILISER

LE CADASTRE

par François LEREDDE
secrétaire de documentation

1993

Renseignements
intéressants
(destructions,
agrandissements,
constructions
nouvelles)

5-6.- Matrice (NB) : 1914-1959
 5.- folio 1-492 (T)
 6.- folio 493-673

7-8.- Matrices (B) : 1882-1959
 7.- 1882-1911 (T)
 8.- 1911-1959 (T)

3 P 83
(1-7)

Gorre

1.- Atlas : assemblage au 1/10.000, sections au 1/2500. Las-simonne : 1816

2.- Etats de sections (B et NB) : s.d.

3-4.- Matrice (B et NB) : 1824-1914
 3.- folio 1-365 (T)
 4.- folio 367-570

5.- Matrice (NB) (T) : 1914-1963

6-7.- Matrices (B) : 1882-1963
 6.- 1882-1911 (T)
 7.- 1911-1963 (T)

3 P 84
(1-7)

Grands-Chézeaux (Les) (1)

1.- Atlas : assemblage au 1/20.000, sections au 1/2500. Indications particulières : clôtures. Courcelle. Deluc : 1835

2.- Etats de sections (B et NB) (T) : 1836-1837

3-4.- Matrice (B et NB) : 1837-1914
 3.- folio 1-392 (T)
 4.- folio 393-608

5.- Matrice (NB) (T) : 1914-1935

6-7.- Matrices (B) : 1882-1935
 6.- 1882-1911 (T)
 7.- 1911-1935 (T)

3 P 85
(1-9)

Isle

1.- Atlas (2) : sections au 2500. Anonyme : s.d. (vers 1812)

2.- Etats desections (B et NB) : 1813

3-4.- Matrice (B et NB) : 1822-1914
 3.- folio 1-514 (T)
 4.- folio 515-782

(1) Dénommée "Les Grands Chézeaux" depuis le décret du 17 janvier 1896. Les villages de Puyfferat, Puy-Laurent, la Clidière et les Landes furent distraits de la commune de Saint-Georges-les-Landes et rattachés à celle des Chézeaux, par la loi du 9 août 1847.
 (2) Le plan d'assemblage et la feuille D 3 manquent.

Répertoire numérique

5-7.- Matrice (NB) : 1914-1959
 5.- folio 1-492 (T)
 6.- folio 493-673
 7.- folio 594-1193

8-9.- Matrices (B) : 1882-1959
 8.- 1882-1911 (T)
 9.- 1911-1959 (T)

3 P 86
(1-9)

Jabreilles-las-Bordes (1)

1.- Atlas : Assemblage au 1/10.000, sections au 1/2500. Brisa-saud : s.d. (vers 1813)

2-3.- Etats de sections (B et NB) : 1815-1822
 2.- sections A-C
 3.- sections D-F

4-5.- Matrice (B et NB) : 1823-1914
 4.- folio 1-598
 5.- folio 599-1053 (T)

6-7.- Matrice (NB) : 1914-1942
 6.- folio 1-500 (T)
 7.- folio 501-1000

8-9.- Matrices (B) : 1882-1947
 8.- 1882-1911 (T)
 9.- 1911-1947 (T)

3 P 87
(1-7)

Jamailhac

1.- Atlas : assemblage au 1/10.000, sections au 1/2500. Betmala, Lefèvre fils : 1819

2.- Etats de sections (B et NB) : 1819

3-4.- Matrice (B et NB) (2) : 1824-1914
 3.- folio 1-352 (T)
 4.- folio 353-526

5.- Matrices (NB) : 1914-1932

6-7.- Matrices (B) : 1882-1932
 6.- 1882-1911 (T)
 7.- 1911-1932 (T)

(1) Les villages du Verger, des idoux, de la Combe, du Cheyroux et de Gontex sont distraits de la commune de Jabreilles et rattachés à celle de la Jonchère, par décret du 20 novembre 1875. Dénommée "Les Bordes" depuis le décret du 18 mars 1936.
 (2) Relevé des parcelles de même nature, cf. Nesson 3 P 116-6.

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III Le cadastre - IV Les archives dép.

plans - états de sections - matrices

Le cadastre ancien dit napoléonien

Plans divisés en sections / feuilles / lieux-dits / parcelles

avec noms des villages, fermes, habitations isolées, chemins, ravins, rivières, ruisseaux

- limites communes : violet
- limites sections : carmin
- limites lieux-dits : jaune
- parcelles et voies : trait plein
- chemins privés : pointillés
- sens de l'écoulement des eaux : flèches
- bornes : carrés ou triangles
- bâtiments : carmin
- bâtiments non imposables : bleu gris

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III Le cadastre - IV Les archives dép.

plans - états de sections - matrices

Le cadastre ancien dit napoléonien

L'atlas cadastral (les plans)

= tableau d'assemblage + plans parcellaires

*En ligne sur le site des Archives
départementales dans les 3 départements*

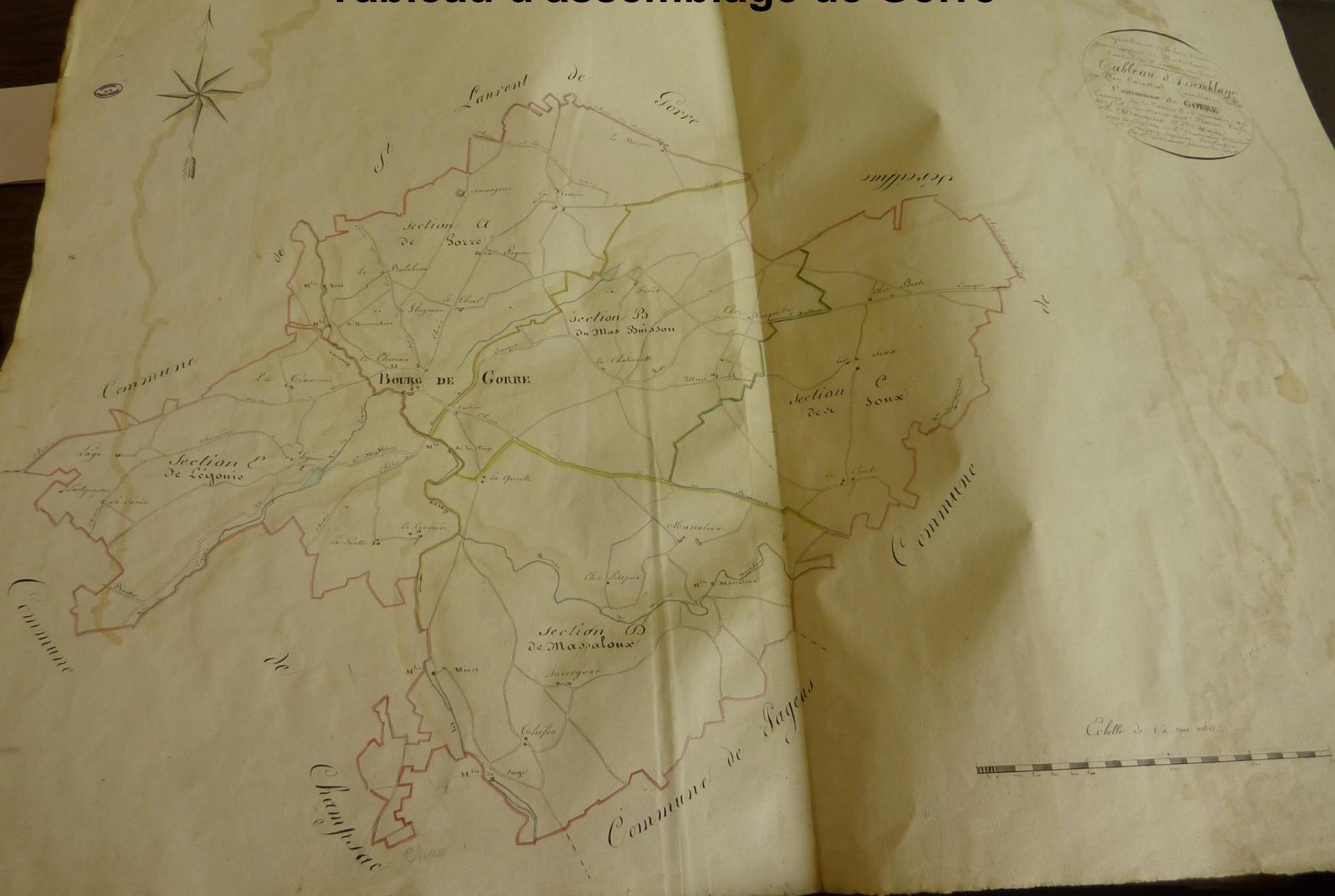
Tableau d'assemblage = représentation de l'ensemble de la commune, avec sa subdivision en "sections"

Département de la haute Vienne
Arrondissement de Rochechouart
Canton de St Laurent sur Gorre

Tableau d'Assemblage
du Plan Cadastral Larecellaire de la
Commune de GORRE

Cerminé Sur le Cerzein le 15 Novembre 1816
Sous l'Administration de Mr Baroin Préfet
Mr Duveyre Ingr^e Maire
sous la Direction de Mr Charpentier D^r des Cont^{ous}
Mr Leferre Ingénieur Vérificateur
Pau M^r Laddimone Géomètre du Cadastre

Tableau d'assemblage de Gorre



I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III Le cadastre - IV Les archives dép.

plans - états de sections - matrices

Le cadastre ancien dit napoléonien

L'atlas cadastral (les plans)

= tableau d'assemblage + plans parcellaires

*En ligne sur le site des Archives
départementales dans les 3 départements*

Plans "parcellaires" (= plans des parcelles),
avec une ou plusieurs "feuilles" par section

Section A du bourg



Section II

58
le Chêroux

Le Bourg

Série de 2^e Feuilles

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III Le cadastre - IV Les archives dép.

plans - états de sections - matrices

Le cadastre ancien dit napoléonien

Les états de sections

Registres indiquant pour chaque section toutes les parcelles par n° avec noms des propriétaires

Situation des parcelles au moment de l'établissement du cadastre (**section, numéro de plan, lieu-dit, désignation du propriétaire, contenance, nature de culture, classe et revenu**).

Registres complétés par l'inscription, à la suite de chaque section, des parcelles créées depuis leur confection.



3P 83

2

4

Registre des états de sections,
parfois appelé "tableau indicatif".

C'est la "légende" des plans.

3 P 83
(1-7) Gozre

- 1.- Atlas : assemblage au 1/10.000, sections au 1/2500. Las-simonne : 1816
- 2.- Stats de sections (B et NB) : s.d.
- 3-4.- Matrice (B et NB) : 1882-1914
 - 3.- folio 1-365 (T)
 - 4.- folio 367-570
- 5.- Matrice (NB) (T) : 1914-1963
- 6-7.- Matrices (B) : 1882-1963
 - 6.- 1882-1911 (T)
 - 7.- 1911-1963 (T)

CANTONS, TRIAGES OU LIEUX-DITS.	NUMÉROS de la Section. d'après la Liste Alphabétique	NOMS, PROFESSIONS, DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE par parcelle DE PROPRIÉTÉ		CONTENANCE par nature DE CULTURE.	COLONNE provisoire DU CLASSEMENT.	1re classe. arp. p. m.	2e classe. arp. p. m.
				Imposable.	Non imposable.				

exemple n° 2 : A la date de création de l'état de section, la parcelle section B n° 319, située au lieu-dit Colombier, appartient à Monsieur Nouhaillier : c'est une parcelle de terre d'une surface de 31 ares 90 centiares.

Colombier	242	319	M. Nouhaillier	Cerre	30 21 90	1.25 89	0 21 90	2	81
Sous puits	240			Pré	1 26 40	5.49.18	1 26 40	2	34
Des Maisons	221			Jardin	0 35 30	1 33 65	0 28 30	2	19
Le Chaudron	242			Pat. tour	0 08 04	1 19.05	0 08 04	3.9	0 08 04
Conduit	222			Fatture	0 12 50	29 62	0 12 50	2	0 12 50
				chataign	0 24 30	41.31 27	0 24 30	24	

État de section

ARRÉTÉ
de la <sup>1^{re} Prise
ARRONDISSEMENT
de Bruxelles
FIGE DE PAIX
du 1^{er} Janvier de l'an
COMMUNE
de Grive</sup>

SECTION A
dite du Bourg

TABLEAU INDICATIF

Propriétaires, des Propriétés foncières et de leurs
Contenances.

R A P P O R T

Des nouvelles Mesures avec les Mesures de la Commune

L'arpent métrique...{	10,905 ^m	Métrique	Vingt
La perche métrique...{	1,00	Douze	1. Seize
Le mètre.....{	1	Idem	9. Sixty six

<sup>96^{me} La Sétice de la Commune est de 28800 pieds canadien,
et se divise en Seize Coups de chaque 1800 pieds canadien.</sup>

CANTONS, TRIAGES ou lieux-dits.	NUMÉROS de la table aliquotante.	NOMS, PROFESSIONS, demeures des Propriétaires et Usufruitiers.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE par parcelle de propriété		CONTENANCE par nature de culture.	COLORIS provisoire du classement
				imponible.	non imponible.		
1 ^{re} Feuille							
de Chambon	1	1 ^{er} Demar Sauges Neuve et courtois	Bâtiem.	4.76.00	+	2.27.61.23	1
de Château	2	idem	garden	51.10	+		2
de Long de gour	3	idem	Bâtiem.	1.30	+		2
de Château	4	idem	garden	1.60	+		2
de Demy	5 ⁰	idem	garden	2.90	+		2
de Château	6 ⁰	idem	Bâtiem.	5.60	+		1
de Château	7	idem	Bâtiem. vergez	8.20	+		1
de Goutte	8	Commune de Goutte	Cyliste	" " - 2.70			1
de Château	9	Demar Sauges Neuve et courtois	Bâtiem.	3.80	+		1
de Château	10	idem	Ouiller	3.60	+		1
de Meautin	11	idem	garden	2.70	+		2
de Château	12	idem	Bâtiem. et court	11.90	+		1
de ses abeys	13	idem	Langued	9.72	+		1

CLASSEMENT	APPLICATION DU TARIF AU CLASSEMENT.					PRODUIT des CLASSES RÉUNIES.	TOTAL
	1 ^{re} classe.	2 ^e classe.	3 ^e classe.	4 ^e classe.	5 ^e classe.		
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	296.81
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	22.48
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	3.06
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	1.38
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	87
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	1.23
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	1.80
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	11.11
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	2.84
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	0.50
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	2.62
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	0.46
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	1.11
arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	arp. p. m.	f. c.	319.38

État de section

État de section

État de section

wem,	21.	G12	Blanchard, Gérard	Cere	67.40
de Caussade	130	G13.	Reymondéau jure dit Chayane	Brunyee	31.50
wem,	8.	G14	Belier pierre, le henu	Chataign.	31.80
de La Lanve	99.	G15.	Mallet Lariégei pvt.	Chataign.	31.60
wem.	99	G16.	idem,	Châme	46.60
wem.	21.	G17	Blanchard, Gérard	Cere	29.80
wem,	197.	G18.	Robert, fravent	Cere	23.60

CANTONS, TRIAGES OU LIEUX-DITS.	NUMÉROS de la Section. Alphabétique	NOMS, PROFESSIONS, DE MEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANT par parcelles	
				de la Liste	DE PROPRIÉTÉS.
L'größe	99	G11. Mallet Lavigerie V. ^e Brugier	A. 17.00	arp. p. m.	arp.
Dem.	21.	G12. Blanchard, Gérard	Carré	67.40	
Le Cottavel	130	G13. Reymoudeau pierre ou Chaffaud	Brugier	11.50	
Dem.	8.	G14. Belier pierre, le hêtre Chataign		31.80	
Verne Lanve	99.	G15. Mallet Lavigerie V. ^e			

État de section

CANTONS, TRIAGES OU LIEUX-DITS.	NOMBRES de la Liste Alphabétique.	de la Section.	NOMS, PROFESSIONS, DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE par parcelle DE PROPRIÉTÉ	
					Imposable.	Non imposable.
Le Roche	40.	237	Dabrie, Marie Jean Camille	Fré	arp. p. m.	arp. p. m.
Wem,	117	238	Oriat, Béatrice heritière	Cailly	65.90-	
Le Chêne	78.	239	Gayot, Steine, dit Pigeau	Corre	91.30-	
Wem,	29.	240	Bossoux Pierre le Sr. cult. à la Combe	Cailly	29.30-	
Wem,	23	241.	Wem,	Châtre	11.10-	

État de section

MATRICE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DE LA COMMUNE
de Jorre

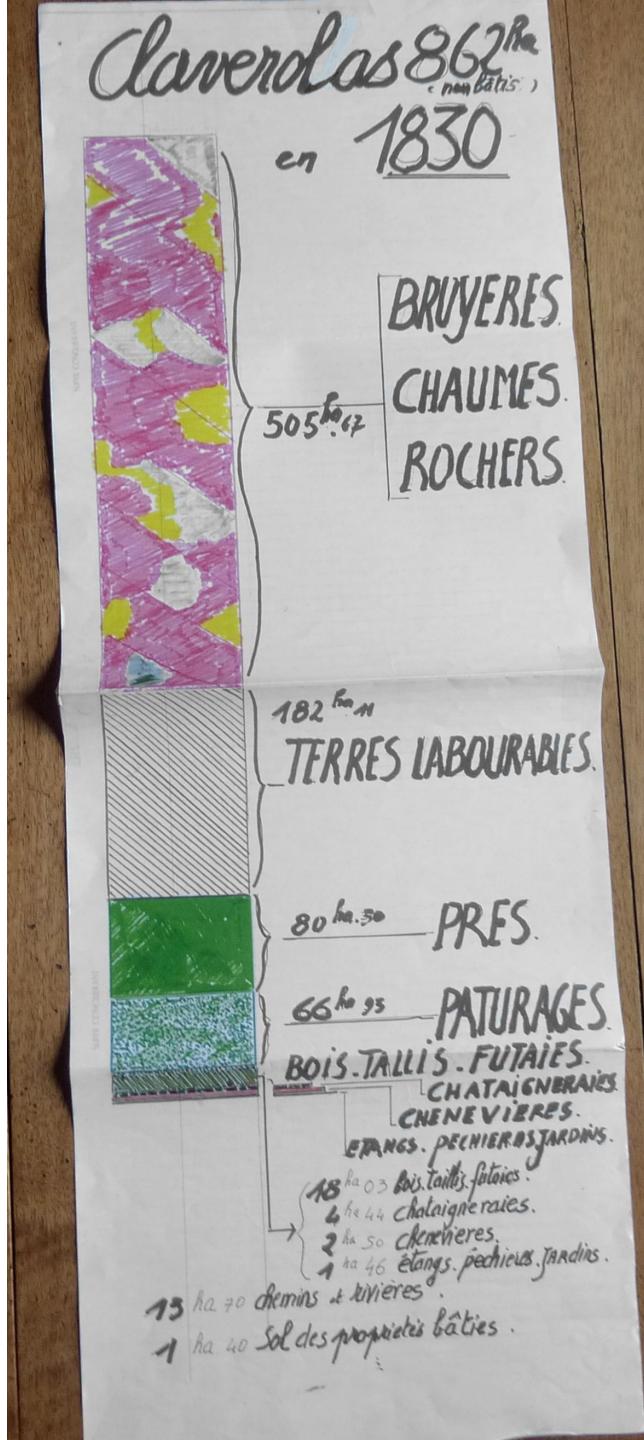
RÉCAPITULATION des Contenances et des Revenus imposables.

NATURE DES PROPRIÉTÉS.	CLASSES.	CONTENANCE		TARIFS DES ÉVALUATIONS.		REVENU IMPOSABLE	
		PAR CLASSE.		par nature DE PROPRIÉTÉ	EN MESURES LOCALES.	PAR CLASSE.	
							par nature DE PROPRIÉTÉ
PROPRIÉTÉS NON BATIES.							
Eaux Labourables	1	9. 52. 70		6. 69	22. 90	300. 11	
	2	91. 06. 57		4. 56	16. -	1457. 26	
	3	145. 73. 54	673. 04. 15	3. 05	10. -	4157. 33	6128. 17
	4	151. 01. 14		1. 52	5. -	616. 99	
	5	24. 70. 40		61	2. -	29. 33	
Prés	1	6. 04. 00		27. 54	90. -	143. 63	
	2	39. 18. 00		49	64. -	2545. 91	
	3	181. 47. 38	308. 22. 44	9. 72	32. -	58. 07. 21	10117. 34
	4	72. 58. 06		4. 56	16. -	1141. 26	
	5	8. 06. 00		2. 13	7. -	59. 23	
Paturages.	1	6. 61. 30		9. 72	32. -	211. 60	
	2	20. 60. 72		6. 08	20. -	412. 10	
	3	39. 67. 95	110. 22. 97	3. 67	12. -	574. 93	1243. 59
	4	38. 18. 70		1. 82	6. -	239. 14	
	5	1. 54. 30		1. 91	3. -	15. 72	
Chataigneraies.	1	2. 33. 70		5. 47	18. -	42. 07	
	2	21. 60. 20		4. 29	14. -	302. 11	
	3	101. 86. 60	175. 35. 19	2. 74	9. -	916. 80	1477. 98
	4	10. 19. 20		1. 52	5. -	195. 99	
	5	10. 25. 29		61	2. -	20. 71	
Baumes	1	29. 93. 30		1. 52	5. -	149. 69	
	2	34. 52. 72	80. 96. 79	91	3. -	153. 56	286. 22
	3	16. 50. 70		63	2. -	33. 01	
Bruyères.	1	18. 69. 74		21	3. -	54. 08	
	2	33. 22. 50	83. 60. 54	61	2. -	66. 46	154. 23
	3	31. 68. 30		30	1. -	31. 69	
Taillis	1	13. 06. 70		4. 31	14. -	182. 93	
	2	54. 00. 60		3. 54	9. -	468. 06	
	3	28. 50. 60	106. 20. 05	1. 52	5. -	112. 57	818. 80
	4	12. 62. 10		61	2. -	21. 24	
Futaies	1	2. 46. 60		1. 25	14. -	34. 54	
	2	30. 00. 00	2. 82. 50	2. 74	9. -	2. 79	37. 59
	3	0. 00. 00		1. 52	5. -	35	
Semi	1	2. 61. 30		2. 74	9. -	24. 61	
	2	4. 03. 90	6. 65. 20	1. 32	4. -	16. 19	40. 56
Chênes	1	42. 10		9. 12	30. -	12. 93	
	2	3. 22. 60	5. 72. 35	12. 10	26. -	84. 13	142. 51
	3	2. 06. 10		12. 09	22. -	45. 45	
Ganga	1	2. 22. 70	2. 32. 70	6. 08	20. -	46. 34	96. 54
Jardins	1	51. 10		12. 27	44. -	22. 48	
	2	2. 44. 60	3. 38. 59	9. 12	30. -	72. 69	236. 54
	3	6. 44. 60		8. 69	22. -	141. 70	
Recherches Réserves	1	38. 90	38. 90	3. 08	10. -	3. 89	3. 89
Superficie des Bâtiments	1	-	6. 66. 35	6. 69	23. -	146. 59	146. 59
						1570. 67. 39	21380. 36

Récapitulation des
"Contenances"
(surfaces) par
"Nature de propriétés"
pour l'ensemble d'une
commune

Quelques calculs patients à partir des colonnes

"Nature des propriétés" et "Contenance par parcelle de propriété" d'un État de section de la commune de Nedde ont permis une représentation intéressante du contexte agricole et paysager d'un village de cette commune en 1830.



I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III Le cadastre - IV Les archives dép.
plans - états de sections - **matrices**

Le cadastre ancien dit napoléonien

Les matrices cadastrales*

Registres donnant, à l'inverse des états de sections, les parcelles possédées par un propriétaire. Mises à jour chaque année.

- Précisent les mutations et renvoient aux propriétaires précédent et suivant.

Chaque propriétaire a un compte, appelé "**folio**" puis "**case**"

1807 - 1821 : deux matrices

- propriétés non bâties
- propriétés bâties

1822 -1881 : matrice unique

Après 1882 : à nouveau deux matrices

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III Le cadastre - IV Les archives dép.
plans - états de sections - matrices

Le cadastre ancien dit napoléonien

Abréviations rencontrées dans les matrices :

- **P ou p** : partie de (A 163p = division de la parcelle A163)
- **V.P.** : une partie de la parcelle est passée en voie publique
- **D.P.** : une partie de la parcelle est passée dans le domaine public
- **B** : bâti (à partir de 1881-1882)
- **N.B.** : non bâti
- **C.N.** : construction nouvelle (dans la matrice des propriétés bâties, ce qui permet de dater la construction d'une maison). Il existe au début de la première matrice des tableaux indiquant les augmentations et diminutions par année, ce qui permet de dater plus précisément une construction ou une démolition de maison.
- **A.C** : une propriété bâtie a subi une « addition de construction »

TABLEAU DES CODES ET ABRÉVIATIONS

UTILISÉS DANS LA MATRICE CADASTRALE (FIN)

V - CODES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LES CADRES " PROPRIÉTÉS BATIES " DES RELEVÉS INDIVIDUELS DE PROPRIÉTÉ

A - CODES RELATIFS AUX IMMEUBLES D'UNE NATURE PARTICULIÈRE (col. 7)		B - ABRÉVIATIONS RELATIVES A LA NATURE DES LOCAUX (col. 17)		C - CODES RELATIFS A L'AFFECTATION DES LOCAUX (col. 21)		D - CODES RELATIFS A LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES LOCAUX (col. 22)		E - CODES RELATIFS A LA NATURE DE L'EXONÉRATION (col. 28)	
CODE	IMMEUBLE	ABRÉVIA	NATURE DU LOCAL	CODE	AFFECTATION DES LOCAUX	CODE	MÉTHODE D'ÉVALUATION	CODE	NATURE DE L'EXONÉRATION
U	Chutes d'eau ou barrages	APPART	Appartement	B	Bâtiments, constructions à usage industriel	A	Suivant la méthode générale (établissements industriels)	AC	Addition de construction bénéficiant d'une exonération temporaire
V	Constructions édifiées sur le Domaine public	DEPEND	Dépendance bâtie	C	Biens non passibles de la Taxe d'habitation (locaux commerciaux, etc.)	B	D'après le bail	CN	Construction nouvelle bénéficiant d'une exonération temporaire
W	Constructions édifiées sous le Domaine public	DEP.COM	Dépendance commerciale	H	Locaux d'habitation	C	Par comparaison	EP	Exonération permanente
X	Voies ferrées établies sur le terrain d'autrui ou le Domaine public	ET.IND	Établissement industriel	L	Hôtels	D	Par voie d'appréciation directe	NI	Non imposable
Y	Constructions édifiées au-dessous de parcelles cadastrales	LOC.COM	Local à usage commun	P	Locaux à usage professionnel	R ou RE		Locaux soumis à la réglementation des loyers édictée par la loi du 1er septembre 1948 dont le loyer a été retenu comme base de la taxe foncière	
		LOC.DIV	Local divers	S	Biens divers passibles de la Taxe d'habitation				
		MAI.EXC	Maison exceptionnelle	T	Terrains à usage industriel				
		MAI.PAR	Maison particulière						
		MAI.SOL	Sol de maison						
		TRANSF	Transformateur						

VI - CODES UTILISÉS DANS LES CADRES « PROPRIÉTÉS NON BATIES » DES RELEVÉS INDIVIDUELS DE PROPRIÉTÉ

Le cadastre ancien dit napoléonien

établi entre 1805 et 1850

*

Les matrices cadastrales

Elles ont été annuellement mises à jour depuis l'origine du cadastre. Leur confection a été réalisée de manière différente suivant l'époque de l'établissement du cadastre. De 1807 à 1821, il a été établi deux matrices distinctes, l'une pour les propriétés non bâties, l'autre pour les propriétés bâties. Ces deux catégories ont été réunies dans une matrice unique de 1822 à 1881, puis séparées de nouveau à partir de 1882. Elles ont été renouvelées, pour les propriétés non bâties, à la suite de la révision des évaluations effectuée de 1908 à 1912 (avec effet en 1915) et, pour les propriétés bâties, à la suite de la révision des évaluations effectuée en 1910 (avec effet en 1911).

a) Matrice cadastrale des propriétés non bâties

Les parcelles ont été inscrites à l'origine dans l'ordre des sections, et pour chaque section dans l'ordre croissant des numéros de plan. Des lignes ont été laissées à blanc, à la suite de chaque compte pour y porter les nouvelles parcelles au fur et à mesure de leur acquisition. Si un folio est insuffisant pour permettre l'inscription de toutes les parcelles appartenant à un même propriétaire, on utilise un ou plusieurs autres folios non occupés, mais il n'est attribué à ce propriétaire qu'un seul numéro de compte, celui du folio initial. Les feuillets de la matrice sont en effet numérotés de manière à ce que la série des folios ne soit pas interrompue. Lors de la confection des matrices dans les communes rurales, les propriétaires ont été inscrits dans l'ordre alphabétique, mais cet ordre s'est trouvé rapidement modifié, par suite des opérations annuelles de mutation. Dans les villes importantes, les matrices de la partie agglomérée sont classées dans l'ordre topographique des propriétés.

En tête de la matrice se trouvent placés :

- une feuille de tête indiquant, par nature de culture et par classe, le tarif des évaluations à l'hectare ainsi que le total de la contenance et du revenu des propriétés correspondantes.
- un tableau présentant, pour chaque année, l'indication des taux ou centimes-le-franc de la contribution foncière non bâtie.
- une table alphabétique indiquant la désignation sommaire des propriétaires et le numéro de leur folio.

b) Matrice cadastrale des propriétés bâties

Les feuillets de la matrice sont divisés horizontalement en deux cases. Chaque case est affectée à un propriétaire différent et porte un numéro d'ordre. Lorsqu'une case ne peut contenir toutes les propriétés bâties d'un même redevable, on utilise pour les inscriptions supplémentaires des cases restées sans emploi, mais le numéro propre du compte est celui de la première des cases utilisées. A l'origine, dans les communes rurales, les matrices ont été établies suivant l'ordre alphabétique des propriétaires, alors que dans les parties agglomérées des villes importantes, c'est l'ordre topographique des propriétés qui était retenu.

3P 83

3

GOETHE

Matrice

DEPARTEMENT
de l'Isere
ARRONDISSEMENT
de Grenoble
CANTON
de La Motte d'Uz

COMMUNE

d'Uz

N° 15, art. 108.

ADMINISTRATION
DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

CADASTRE.

REGISTRE

*Présentant les Augmentations et les Diminutions survenues
dans les Contenances et les Revenus portés sur les Matrices
cadastrales.*

LES Contrôleurs, lors de la réception des déclarations de changemens, recueilleront les renseignemens nécessaires pour remplir les différentes colonnes de ce registre.

Ils auront soin, après l'expiration des deux années d'exemption accordées par la loi du 3 frimaire an 7 (23 novembre 1798), de faire procéder par les commissaires répartiteurs à l'évaluation du revenu imposable des bâtimens nouvellement construits.

Dans le cas de nouvelles constructions ou de démolitions, les 6.^e, 7.^e, 8.^e et 10.^e colonnes du tableau doivent demeurer en blanc, attendu que les changemens qu'éprouve le revenu des propriétés bâties n'influe nt pas sur les contenances.

Le registre sera mis annuellement au courant, à l'aide de l'état de situation ancienne et nouvelle, au moment où les Contrôleurs procéderont à l'application des mutations ; et, à cet effet, ils inviteront les Maires à leur envoyer le présent registre avec les matrices que l'art. 118 les autorise à réclamer annuellement.

Matrice

AUGMENTATIONS.

Année

L'Etat de la matrice pour l'an 1822	est de	1570.55.45	22454.87
Magnanin à Chêne	215	la 348 maison	" "
Roubaix au temps de la maladie	292	Q 98 maison	" "
L'Etat de la matrice pour l'an 1823	est porté à	1570.55.45	23464.87

Ann

Aug 22nd 1835 Vicks

Année
Récole

(one)

1837

Petal elongation past 136 minutes	176. ff. H	23.66437
Muscular power 220 d	Haston	H. <i>Monteithia</i> <i>Monville</i>
Pachysue <i>Siem.</i> 166 C	ff. 3 Haston	H. u

Total who were given 1237 aspects - - 1170, ff. 145 123472, 87

DIMINUTIONS.

NOMS ET PRÉNOMS des PROPRIÉTAIRES, matrice solitaire	TITRE du fonds de la matrice solitaire	N. ^o TOTALE	NATURE des PROPRIÉTÉS,	CONTENANCE PLATE	CLASSE	REVENU.	CAUSE des DOMINATIONS	ÉPOQUE DE LA DÉMISSION DU DE LA DISPOSITION DU REVENU DES PROPRIÉTÉS LÉGIÈRES	OBSERVATIONS.
ANNÉE 1828.									
Emmanuel De Banzay	3/2	2	16	masure	3 50	20 70	acquisition pour production	1829	
J	J	a	17	Land	8 60	1 89	J	J	
					11 90	22 62			
à l'otal de la matrice pour 1828					1170 67 95	2267 69			
à l'otal de l'administration pour 1828					1170 55 49	2268 67			

1833

1834. mean

1835 Vienna

1836
T. G. Hunt

1837

exemple n° 3 : Féréol Auvert

A la date de création de la matrice, la parcelle G 425 appartient à
En 1881, elle passe au compte 1075.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS.	ANNÉE	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE		REVENU		FOINS de LA MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.
		de la mutation. de la section.	du numéro du plan.	DES CANTONS ou LIEUX DITS.	DE LA NATURE de LA PROPRIÉTÉ.	par PARCELLE.	TOTALE.	CLASSE.	par parcelle.	
Nébert, René d'AB	1851	E	258	chez Grandillot	maison	4.4	11.60	7	10 "	14.36
la Taxandrie			258	les Coups	Forêt	04.00		3	" Au	216
			264 ^p	de la Taxandrie	Châtaign'	09.60		4	" 48	96
			267	id	Châtaign'	09.60		4	" 48	96
			276	bois de la Taxandrie	Châtaign'	21.40		2	3. "	46
Mondary	1854	D	357	Meaufas	Forêt	1.18.80	3.15.44	3	11.88	38.64
van, époux Belcourt	1854		358 ^p	les Levadas	Chône	27.98	" " "	2	.. 84	38.64
a Gones	1854		364 ^p	Meunier	Pré	30.26	1.18.64	3.4	6.45	61.60
a Maupas	1854		370	les Levadas	Pré	38.40		4	6.14	91.60
	1854		369 ^p	id	Forêt	30. .		2.3	3.36	2
	1857		357	le Maufas	Maison			7	10. "	38.67
	1878		368	les Levadas	Chône	1.25.70		1	6.19	51
	1		369 ¹	1	Forêt	1.49.50	1.18.64	2.3	16.74	40
										36
										31
										6

Matrice

"Folios de la matrice d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis"

Lors de la consultation du cadastre, on pourra constater que l'orthographe des noms propres n'est pas toujours respectée ou est différente du nom actuel.

La matrice est un document dynamique qui se réfère au propriétaire précédent et au propriétaire suivant.

I Les titres de propriété - II Les hypothèques - III **Le cadastre** - IV Les archives dép.

Résumé d'une recherche

On peut ainsi schématiser la démarche à suivre pour effectuer une recherche dans le cadastre :

Consultation du plan d'assemblage et des feuilles parcellaires → **référence cadastrale** → registre d'états de sections → **nom du propriétaire** au moment de la confection du cadastre → matrices cadastrales : tables des propriétaires → **numéro de compte du propriétaire** (folio ou case) → matrices cadastrales : comptes des propriétaires → **détail des biens du propriétaire**, classés par référence cadastrale (ce qu'il possède dans la section A, B...)